PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Marcel, tenue à la salle municipale de Saint-Marcel, le 1 juin 2020 à 21 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Poste vacant
Siège #2 - Diane Turcotte
Siège #3 - Jocelyn Couillard
Siège #4 - Jacques Morin
Siège #5 - Réjean Couture
Siège #6 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Hervé Dancause et madame Sonia Bisson, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Le document de renonciation à l'avis de convocation, signé par tous les élus, sera joint au procès-verbal. Le maire déclare la séance ouverte.

114-06-20

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Couillard, appuyé par Jacques Morin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer;

QUE toutes les personnes présentes à ce Conseil, soit les élus(es) et la directrice générale et secrétaire-trésorière respecte la distanciation sociale de 2 mètres;

QUE cette séance de conseil soit enregistrée et disponible par audio sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

115-06-20

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Diane Turcotte, appuyé par Réjean Couture et résolu unanimement que l'ordre du jour suivant soit accepté tel que lu.

1 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - SUJETS À DISCUTER
3.1 - Rapport du maire
4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Rapport du maire

Situation financière 2019 et orientation budgétaire pour l'année 2020

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 1er juin 2020, il me fait plaisir de présenter aux Marcellois et Marcelloises les faits saillants du rapport financier, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, tel que vérifié par la société de comptables professionnels agréés Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Revenus de fonctionnement	840 593 $
Charges	933 832 $
Excédent (déficit) de l'exercice	(93 239) $
Conciliation à des fins fiscales :	
Amortissement des immobilisations	169 248 $
Remboursement de la dette à long terme	(39 100)$
Affectations :	
Activités d'investissement	(62 998) $
Excédent (déficit) de fonctionnements	15 000 $
Excédent (déficit) de fonctionnements à des fins fiscales	(11 089) $

Le déficit s'explique par des dépenses imprévisibles au niveau de la voirie et des eaux usées. Il y a eu des bris d'équipements du tracteur et des pompes de la station de pompage.

Il est à noter que la municipalité a versé 34 000 $ au Comité du 125e pour les Fêtes du 125e.

ORIENTATION DU BUDGET 2020

L'amélioration des sentiers des Deux Lacs et la construction de sentiers pour la forêt Hamon;

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2020

La rémunération des membres du conseil municipal est la suivante :

Rémunération annuelle du maire : 5 663 $

Allocation de dépenses du maire : 2 832 $

Rémunération annuelle d'un conseiller : 1 888 $

Allocation de dépenses d'un conseiller : 944 $.

Rémunération annuelle du maire à la MRC : 1 383,20 $

Allocation de dépenses du maire à la MRC : 691,60 $

CONCLUSION

En terminant, la santé financière de la municipalité se porte bien et le conseil municipal travaille à la conserver et à l'améliorer tout en préservant la qualité et la quantité des services offerts à la population. Vos élus ont toujours à l'esprit la qualité de vie de l'ensemble des contribuables et le respect de la capacité de payer en limitant l'endettement.

116-06-20 **4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jocelyn Couillard, appuyé par Jacques Morin et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 21.40 heures

Hervé Dancause	Sonia Bisson
Maire	Directrice générale/secrétaire-trésorière